
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris : EUR

EURO RESSOURCES PUBLIE SES RÉSULTATS POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2013

PARIS, France, le 13 août 2013 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers intermédiaires non audités établis conformément aux normes comptables généralement admises (« GAAP ») en France (les « Comptes Sociaux ») ainsi que ses résultats financiers intermédiaires, également non audités, établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour le semestre clos le 30 juin 2013. Ces résultats financiers non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 9 août 2013. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

Les Comptes Sociaux d'EURO font ressortir un bénéfice net de 9,59 millions d'euros (0,153 euro par action) pour le premier semestre clos le 30 juin 2013, contre 13,08 millions d'euros (0,209 euro par action) pour le semestre clos le 30 juin 2012.

Les Comptes IFRS d'EURO font ressortir un bénéfice net de 9,58 millions d'euros (0,153 euro par action) pour le semestre clos le 30 juin 2013, contre 12,00 millions d'euros (0,192 euro par action) pour le semestre clos le 30 juin 2012.

Les commentaires suivants sur les résultats financiers du semestre clos le 30 juin 2013 sont extraits du « Rapport de Gestion » (l'équivalent français du *Management Discussion & Analysis*) :

Les Comptes Sociaux d'EURO font ressortir un chiffre d'affaires de 16,82 millions d'euros au titre du premier semestre 2013, contre 20,14 millions d'euros au cours de la même période en 2012, dont 16,58 millions d'euros proviennent de la redevance de la mine de Rosebel (19,93 millions d'euros durant la même période en 2012). Cette baisse de 16 % du chiffre d'affaires s'explique principalement par la baisse du cours moyen de l'or au premier semestre 2013, qui s'établissait à 1.523 dollars U.S. l'once (1^{er} semestre 2012 : 1.651 dollars U.S. l'once), soit 1,72 million d'euros, ainsi que par la baisse de la production d'or qui est passée de 197.037 onces pour le premier semestre 2012 à 179.991 onces pour le premier semestre 2013, soit 1,71 million d'euros, baisses légèrement compensées par celle de l'euro durant cette même période, soit 0,11 million d'euros.

Au premier semestre 2013, les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements et dépréciations) se sont élevées à 0,77 million d'euros, contre 0,69 million d'euros pour le premier semestre 2012. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des coûts juridiques liés à la stratégie de réduction des coûts ainsi qu'à celle des charges fiscales.

La baisse à 0,28 million d'euros des dotations aux amortissements du premier semestre 2013 par rapport à la même période en 2012 (0,30 million d'euros) provient essentiellement de la diminution de la production d'or de la mine de Rosebel.

Au titre du premier semestre 2013, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur les bénéfices de 6,12 millions d'euros, alors qu'elle était de 6,84 millions d'euros pour le premier semestre clos le 30 juin 2012. Cette baisse s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires, partiellement compensée par la deuxième loi de finances rectificative qui a institué une taxe supplémentaire de 3 % sur la totalité des distributions de dividendes (soit 0,67 million d'euros).

Liquidité et sources de financement

Au 30 juin 2013, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 21,10 millions d'euros (au 31 décembre 2012 : 10,00 millions d'euros). La trésorerie et les équivalents

de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction. EURO estime que sa capacité d'autofinancement est suffisante pour financer ses besoins opérationnels courants.

À la fin du mois de juillet 2013, EURO a reçu un paiement de 9,24 millions de dollars U.S. (soit 7,07 millions d'euros) lié à la redevance de la mine de Rosebel au titre du deuxième trimestre 2013. Le 6 août 2013, EURO a procédé à une distribution de dividende, d'un montant total de 22,50 millions d'euros (soit 0,36 euro par action).

Résultats significatifs d'EURO, conformément aux IFRS, pour le deuxième trimestre et le semestre clos le 30 juin 2013 par rapport à ceux du deuxième trimestre et du semestre clos le 30 juin 2012, extraits du Rapport de Gestion (*Management Discussion & Analysis*) :

Comparaison du deuxième trimestre clos le 30 juin 2013 et du deuxième trimestre clos le 30 juin 2012

Au deuxième trimestre 2013, EURO a réalisé un bénéfice net de 3,74 millions d'euros (0,060 euro par action), chiffre à comparer au bénéfice net de 5,53 millions d'euros (0,089 euro par action) au deuxième trimestre 2012.

Au deuxième trimestre 2013, EURO a réalisé un chiffre d'affaires de 7,23 millions d'euros, soit une baisse de 29 % par rapport aux 10,14 millions d'euros du deuxième trimestre 2012. Ce chiffre d'affaires provient essentiellement de la redevance d'exploitation de la mine Rosebel (7,07 millions d'euros, contre 10,05 millions d'euros au deuxième trimestre 2012). Cette baisse du chiffre d'affaires de 29 % est essentiellement due à celle du cours moyen de l'or enregistrée durant le deuxième trimestre 2013, qui s'établissait à 1.415 dollars U.S. l'once d'or (deuxième trimestre 2012 : 1.609 dollars U.S. l'once), soit 1,33 million d'euros, à la baisse de la production d'or de la mine Rosebel, qui est passée de 99.486 onces au deuxième trimestre 2012 à 85.871 onces au deuxième trimestre 2013, soit 1,36 million d'euros, ainsi qu'à la hausse de l'euro, soit 0,27 million d'euros.

Au deuxième trimestre 2013, les charges d'exploitation s'établissaient à 0,29 million d'euros, alors qu'elles étaient de 0,24 million d'euros au deuxième trimestre 2012, ce qui s'explique principalement par la hausse des charges fiscales.

La baisse à 0,14 million d'euros des dotations aux amortissements du deuxième trimestre clos le 30 juin 2013 par rapport au même trimestre de l'exercice précédent (0,17 million d'euros) provient essentiellement de baisse de la production d'or de la mine Rosebel.

Pour le deuxième trimestre 2013, EURO a enregistré une charge liée à l'impôt sur les sociétés de 2,99 millions d'euros (deuxième trimestre 2012 : 3,93 millions d'euros). Cette baisse s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires, en partie compensée par la deuxième loi de finances rectificative qui a institué une taxe supplémentaire de 3 % sur la totalité des distributions de dividendes (soit 0,67 million d'euros).

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2013 et du semestre clos le 30 juin 2012

Le chiffre d'affaires selon les IFRS est identique à celui déterminé selon les Comptes Sociaux tel que mentionné plus haut.

Durant les six premiers mois de l'année 2013, les charges d'exploitation se sont élevées à 0,51 million d'euros, contre 0,44 million d'euros pour le premier semestre 2012. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des coûts juridiques liés à la stratégie de réduction des coûts ainsi qu'à celle des charges fiscales. La principale différence entre les IFRS et les GAAP françaises réside dans le fait que, contrairement à celles-ci, les IFRS n'incluent pas la C.V.A.E. (Contribution de la Valeur Ajoutée des Entreprises) dans les charges d'exploitation, mais dans les charges d'impôts sur le résultat.

Au premier semestre 2013, EURO a enregistré une charge de 0,21 million d'euros liée à la dépréciation de ses actifs financiers disponibles à la vente relié à son investissement dans COLUMBUS Gold Corporation (« COLUMBUS »). Aucune charge liée à la dépréciation des actifs n'avait été comptabilisée au titre du premier semestre 2012. À la fin juin 2013, en se basant sur des critères tant quantitatifs que qualitatifs, EURO a révisé la valeur de ses actifs financiers

disponibles à la vente du fait d'indications objectives de leur dépréciation et a déterminé qu'il convenait de lui imputer une charge. Selon les GAAP françaises, si nécessaire, les actifs financiers disponibles à la vente sont amortis immédiatement à chaque période comptable. Au titre du premier semestre 2013, EURO a enregistré une charge financière de 0,06 million d'euros (même période en 2012 : 0,05 million d'euros) liée à la baisse de la juste valeur de son investissement dans COLUMBUS.

Pour le premier semestre 2013, EURO a enregistré une charge liée à l'impôt sur les sociétés de 6,34 millions d'euros (2011 : 7,11 millions d'euros). Cette baisse s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires, en partie compensée par la deuxième loi de finances rectificative qui a institué une taxe supplémentaire de 3 % sur la totalité des distributions de dividendes (soit 0,67 million d'euros). La principale différence entre les IFRS et les GAAP françaises réside dans le fait que les IFRS incluent la CVAE dans les charges d'impôts sur le résultat. Celle-ci se montait à 0,26 million d'euros pour le premier semestre 2013 (même période en 2012 : 0,26 million d'euros).

À propos d'EURO

EURO est une société française dont l'actif principal est la redevance portant sur la production aurifère de la mine Rosebel, dont IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») est l'opérateur. EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. IAMGOLD France S.A.S., une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détient aujourd'hui environ 86% de toutes les actions en circulation.

Notes concernant les prévisions : Certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis.

Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Benjamin Little
Directeur-Général
Tel : +1 416 933 4954
Email : blittle@euroressources.net

Susanne A. Hermans
Vice-Président Finance
Tel: +1 303 204 7771
Email : shermans@euroressources.net